

PROCÈS VERBAL

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES PROPRIÉTAIRES

DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022

1^{ère} CONVOCATION :

Lieu de réunion : Salle Polyvalente d'Aureille
La séance est ouverte à : 17 heures 45 min
Sous la présidence de : Monsieur Gilles JOSUAN

Le Président, Monsieur Gilles JOSUAN, fait connaître à l'Assemblée des Propriétaires que conformément au règlement d'administration publique régissant l'Association Syndicale Autorisée, les membres de l'association du canal d'irrigation de la vallée des Baux sont aujourd'hui réunis en Assemblée Ordinaire des Propriétaires.

Le Président précise que **2 152 convocations** ont été postées le 29 novembre 2022 aux membres de l'Association Syndicale Autorisée du canal d'irrigation de la vallée des Baux, et le nombre total de voix est de **4 121 voix**.

Le quorum réglementaire de la présente Assemblée Ordinaire des Propriétaires doit en conséquence être de $2\,061 + 1 = 2\,062$ **voix**.

Les fiches d'émargement font ressortir que la présente assemblée est constituée de **55 membres présents et représentés** porteurs d'un total de **362 voix**.

Le Président déclare que le quorum réglementaire n'est pas atteint. Devant ces résultats le Président remercie l'Assemblée et la prie de bien vouloir se présenter à la deuxième assemblée des propriétaires qui aura lieu dans le quart d'heure qui suit à 18h00.

Le Président de l'ASA du canal d'irrigation de la vallée des Baux

M. Gilles JOSUAN

**ASA DU CANAL D'IRRIGATION
DE LA VALLÉE DES BAUX**

Etablissement Public

ZA La Capelette III - Rue des Micocouliers
13520 MAUSSANE LES ALPILLES

Tél. 04 90 54 30 16

comptabilite-secretariat@canal-valleedesbaux.fr
www.canal-valleedesbaux.fr

PROCÈS VERBAL ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES PROPRIÉTAIRES DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022

2^{ème} CONVOCATION :

Lieu de réunion : Salle Polyvalente d'Aureille
La séance est ouverte à : 18 heures
Sous la présidence de : Monsieur Gilles JOSUAN

Le Président, Monsieur Gilles JOSUAN, ouvre la séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Le Président demande à deux personnes de bien vouloir se porter volontaires pour jouer le rôle d'assesseurs dans le cadre de la présente Assemblée Ordinaire. Les deux assesseurs sont M. Bruno N'DIAYE et M. Nicolas CORONAT.

Le Président indique que lors de cette séance, l'assemblée devra procéder au renouvellement de 3 syndics titulaires (1 syndic sur chaque circonscription). Il précise que l'ASA n'a reçu aucune candidature suite à l'envoi des convocations. Il invite donc les membres qui souhaitent se présenter pour le poste de syndic à se faire connaître au cours de la séance en vue de l'élection prévue à l'ordre du jour.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour :

1. Rapport d'activité et sur la situation financière – année 2021

Le Président présente à l'Assemblée des Propriétaires le rapport d'activité 2021.

Réorganisation des commissions thématiques au sein du conseil syndical

Suite à la réunion du Conseil Syndical du 21/09/2021, les commissions thématiques sont composées comme suit :

Finances	MAPA	Travaux	Affaires courantes	Union Boisgelin Craponne
Pierre Bellet	Gilles Josuan	Louis Juglaret	Gilles Josuan	Gilles Josuan
Daniel Forno	Patrick Monnier	Jean-Pierre Patin	Pierre Bellet	Patrick Monnier
Richard Vian	Michel Rocchia	Patrick Laffitte	Bernard Galas	
Michel Sourdon	Bernard Galas	Gérald Cathala	Patrick Laffitte	

Bilan des travaux d'entretien et de réparation du réseau d'irrigation – année 2021

Travaux	Montants approximatifs (€ HT)
Débroussaillage des pistes d'exploitation Env. 45 km	9 000 €
Faucardement des berges (canal principal et branches secondaires) Env. 57 km	15 000 €
Curage du canal principal et branches secondaires	10 000 €
Faucardement et curage des fossés (filioles)	80 000 €
Elagage & abattage d'arbres	10 000 €
Travaux de réparation divers	5 000 €
Total	129 000 €

Etudes et travaux d'investissement 2021

Le Directeur indique que sur la base du schéma directeur réalisé par la Société du Canal de Provence en 2013 et du diagnostic du réseau d'irrigation, l'ASA a identifié un programme de travaux de réhabilitation à mettre en œuvre en vue d'assurer la pérennité des canaux et leurs usages.

Il précise que ces travaux sont de plusieurs natures :

- Un programme d'entretien pour la remise en état générale,
- Des travaux de sécurisation des ouvrages,
- Des travaux de réparation,
- Des travaux de modernisation et de régulation.

○ Bilan des travaux de réhabilitation et de modernisation

Description des travaux	Montants approximatifs (€ HT)
Sécurisation des ouvrages	13 500 €
Modernisation de réseaux gravitaires	32 500 €
Réhabilitation d'ouvrages de génie civil	5 000 €
Travaux de réhabilitation divers	5 000 €
Total	56 000 €

○ Programme de modernisation et de régulation hydraulique du canal

Le Directeur rappelle qu'une des actions majeures identifiées au Schéma Directeur de l'ASA est la mise en œuvre d'un programme de travaux de modernisation et de régulation hydraulique du canal maître.

Les objectifs du programme de travaux sont les suivants :

- Sécuriser et optimiser la desserte des prises d'irrigation,
- Optimiser les prélèvements pour réaliser des économies d'eau et répondre aux besoins nouveaux d'irrigation (réduction du prélèvement total de 2,6 millions de m³ par an soit ~5.1%),

- maîtriser les débits de transit lors des épisodes pluvieux exceptionnels de façon à protéger les communes traversées face aux risques d'inondations.

Les aménagements prévus sur le canal maître :

- 26 seuils déversoirs pour réguler les niveaux d'eau et sécuriser l'alimentation des prises tout le long du canal maître,
- Automatisation de vannes de décharge gérables à distance (délestage en cas d'orage),
- Modernisation des dispositifs de comptage des débits sur les réseaux tertiaires.

Le Directeur rappelle les chiffres clés du programme :

- Coût total : environ 1,5 M€ dont 80% de subventions (Union Européenne + Etat + Région + Département),
- Phasage : 2 tranches de 2 ans,
- Avec une 1ère tranche de 899 000 €.

L'état d'avancement du projet est le suivant :

- Dépôt du dossier de demande de subventions en mars 2021 pour la 1^{ère} tranche auprès du Guichet Unique du FEADER,
- Accord du Guichet unique pour l'attribution de la subvention et signature de la convention de financement tripartite,
- Mission de maîtrise d'œuvre : commencée en janvier 2022,
- Travaux démarrés en décembre 2022 (en cours).

Bilan de la saison d'irrigation 2021

Le Directeur présente le déroulement de la saison d'irrigation :

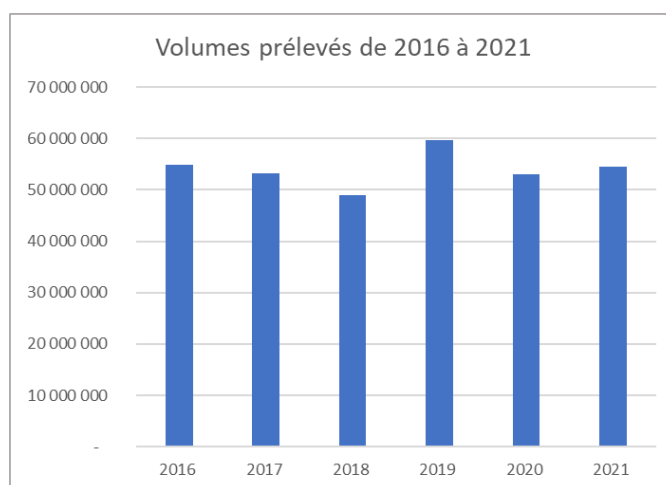
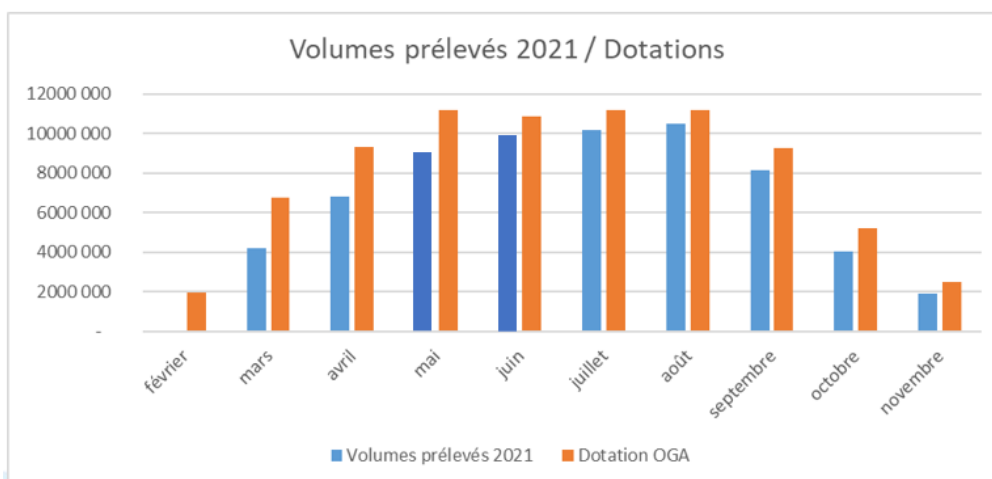
Concernant la situation de la Durance et de la réserve de Serre-Ponçon :

- La deuxième quinzaine du mois de juin et le début du mois de juillet ont été secs, malgré quelques épisodes orageux qui n'ont pas eu d'impact sur les débits.
- Saison estivale d'irrigation sans difficultés particulières,
- Pas de restrictions pour les canaux de Basse Durance en 2021,
- Déstockage de la réserve agricole du 1er août au 15 septembre,
- 53,6 millions de m³ déstockés sur l'ensemble des canaux de la CED,
- Déstockage supérieur à la saison passée (29 millions de m³).

Plus spécifiquement pour le canal de la Vallée des Baux :

- **54,6 millions de m³** prélevés sur la saison 2021 (53 millions de m³ en 2020)

Le Directeur présente ensuite l'historique des volumes prélevés au long de la saison, puis sur la période de 2016 à 2021.



Le Président présente ensuite le bilan financier 2021.

Il indique que sur l'année 2021 l'ASA a du faire face à un niveau de dépenses particulièrement important à la fois en fonctionnement et en investissement, avec des facteurs multiples :

- Augmentation des charges générales liées à la crise de la Covid 19 et des tensions mondiales d'approvisionnement,
- Travaux de réparation / réhabilitation rendus nécessaires compte-tenu de l'infrastructure vieillissante (renforcement de berges, sécurisation des ouvrages, réparation de réseaux, etc.), pour environ 80 000 € de travaux en 2021 sur fonds propres de l'ASA (pas d'aide financière extérieure) :
 - Travaux d'urgence suite à des défaillances d'ouvrages : env. 25 000 €
 - Travaux de réhabilitation-modernisation des infrastructures : env. 56 000 €
- 1 licenciement pour inaptitude : env. 19 000 €
- Renouvellement de plusieurs véhicules en 2021 : env. 50 000 €

Les résultats financiers en section de Fonctionnement sont les suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Libellé	CA 2021
011 - Charges à caractère général	249 353,01 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	568 930,69 €
65 - Autres charges de gestion courante	49 329,98 €
66 - Charges financières	- €
67 - Charges exceptionnelles	- €
68 - Dotations aux dépréciations d'actifs	- €
042 - Dotations aux amortissements (opération d'ordre)	111 311,04 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	978 924,72 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Libellé	CA 2021
Chapitre 013 - Atténuations de charges	34 333,01 €
Chapitre 70 - Produit des services et ventes diverses	769 582,58 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	5 675,00 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	2 013,00 €
Chapitre 077 - Produits exceptionnels	25 224,33 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	73 752,99 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	910 580,91 €
RESULTAT EN FONCTIONNEMENT	- 68 343,81 €

Les résultats financiers en section d'Investissement sont les suivants :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Libellé	CA 2021
21 - Immobilisations corporelles	71 304,06 €
23 - Immobilisations en cours	100 394,30 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	73 752,99 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	245 451,35 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Libellé	CA 2021
040 - Amortissement des immobilisations (opération d'ordre)	111 311,04 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	111 311,04 €
RESULTAT EN INVESTISSEMENT	-134 140,31 €

Les résultats de clôture pour l'exercice 2021 sont les suivants :

FONCTIONNEMENT	
Résultat 2021	- 68 343,81 €
Excédent 2020	603 921,79 €
Résultat de clôture 2021 - FONCTIONNEMENT	535 577,98 €

INVESTISSEMENT	
Résultat 2021	- 134 140,31 €
Excédent 2020	27 438,63 €
Résultat de clôture 2021 - INVESTISSEMENT	-106 701,68 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021	
Section de fonctionnement : Excédent de	535 577,98 €
Section d'investissement : Déficit de	106 701,68 €

Le Président donne ensuite la parole à l'Assemblée afin que toutes les réclamations et les demandes de renseignement ou observations soient formulées.

Le Directeur répond à l'ensemble des questions posées par l'assemblée sur le rapport d'activité et sur la situation financière – exercice 2021.

2. Elections pour le renouvellement des syndic

Le Président rappelle à l'assemblée que le nombre de membres élus est de 15 syndic dont 12 titulaires et 3 suppléants (4 titulaires et 1 suppléant par circonscription).

Le Président rappelle la composition actuelle du Conseil Syndical de l'ASA :

Conseil Syndical de l'ASA		
1^{ère} circonscription : Eyguières, Aureille, Mouriès, Saint-Martin de Crau	JOSUAN Gilles	Président
	GALAS Bernard	Titulaire
	ROCCHIA Michel	Titulaire
	FORNO Daniel	Titulaire
	HUGUES Jean-Benoît	Suppléant
2^{ème} circonscription : Maussane, Les Baux de Provence, Le Paradou	PATIN Jean-Pierre	Titulaire
	BELLET Pierre	Vice-Président
	JUGLARET Louis	Titulaire
	LAFFITTE Patrick	Titulaire
	GONFOND Alain	Suppléant
3^{ème} circonscription : Tarascon, Fontvieille	CATHALA Gérald	Titulaire
	SOURDON Michel	Titulaire
	VIAN Richard	Titulaire
	MONNIER Patrick	Titulaire
	GALLE Frédéric	Suppléant

Conformément à l'article 9 des statuts de l'ASA, le mandat des membres du syndicat dure 4 ans. 3 membres titulaires (un par circonscription) sont renouvelés tous les ans.

Le Président indique qu'il faut procéder au renouvellement de 3 syndic titulaires :

- ✓ 1 syndic titulaire sur la 1^{ère} circonscription (Eyguières, Aureille, Mouriès, Saint-Martin de Crau). Le syndic sortant est M. Gilles JOSUAN.
- ✓ 1 syndic titulaire sur la 2^{ème} circonscription (Maussane-les-Alpilles, Paradou, Les Baux-de-Provence). Le syndic sortant est M. Pierre BELLET.
- ✓ 1 syndic titulaire sur la 3^{ème} circonscription (Fontvieille, Tarascon). Le syndic sortant est M. Richard VIAN.

Le Président rappelle en quoi consiste le rôle de syndic de l'ASA.

A deux reprises, il invite les candidats éventuels à se faire connaître.

- M. Gilles JOSUAN se présente à un nouveau mandat de syndic titulaire pour la 1^{ère} circonscription.
- M. Pierre BELLET se présente à un nouveau mandat de syndic titulaire pour la 2^{ème} circonscription.
- M. Richard VIAN se présente à un nouveau mandat de syndic titulaire pour la 3^{ème} circonscription.

Le Président invite l'assemblée à prendre connaissance du tableau sur lequel figure la liste finale des candidats au poste de syndic :

1 ^{ère} circonscription	2 ^{ème} circonscription	3 ^{ème} circonscription
M. Gilles JOSUAN	M. Pierre BELLET	M. Richard VIAN

L'ordre du jour de la présente assemblée étant épuisé, le Président donne ensuite la parole à l'Assemblée afin que toutes les réclamations et les demandes de renseignement ou observations soient formulées.

Après de brefs échanges pour apporter des précisions, le Président remercie l'assemblée et lui demande de bien vouloir se prononcer par un vote à bulletin secret sur le rapport d'activité et financier de l'année 2021, et sur le renouvellement des syndics.

Le Directeur rappelle enfin les modalités de vote.

Après dépouillement, les résultats des votes sont les suivants :

1. Bilan d'activité et sur la situation financière 2021

- Vote POUR : **309 voix**
- Vote CONTRE : **48 voix**
- 0 bulletin blanc et 1 bulletin nul.

2. Renouvellement des syndics

1^{ère} circonscription : le candidat qui a obtenu la majorité absolue des voix dès le 1^{er} tour est élu syndic titulaire pour une durée de 4 ans.

- M. Gilles JOSUAN : **231 voix → élu syndic titulaire pour une durée de 4 ans.**
- 0 bulletin blanc et 0 bulletin nul.

2^{ème} circonscription : le candidat qui a obtenu la majorité absolue des voix dès le 1^{er} tour est élu syndic titulaire pour une durée de 4 ans.

- M. Pierre BELLET : **113 voix → élu syndic titulaire pour une durée de 4 ans.**
- 0 bulletin blanc et 1 bulletin nul.

3^{ème} circonscription : le candidat qui a obtenu la majorité absolue des voix dès le 1^{er} tour est élu syndic titulaire pour une durée de 4 ans.

- M. Richard VIAN : **13 voix → élu syndic titulaire pour une durée de 4 ans.**
- 0 bulletin blanc et 0 bulletin nul.

Le procès-verbal de la présente Assemblée Ordinaire des propriétaires de l'ASA du canal d'irrigation de la vallée des Baux, les délibérations ainsi que les fiches d'émargement sont transmis à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône pour visa.

Le Président de l'ASA du canal d'irrigation de la vallée des Baux

M. Gilles JOSUAN

**ASA DU CANAL D'IRRIGATION
DE LA VALLÉE DES BAUX**

Etablissement Public

ZA La Capelette III - Rue des Mirocouliers
13520 MAUSSANE LES ALPILLES

Tél. 04 90 54 30 16

comptabilite-secretariat@canal-valleedesbaux.fr
www.canal-valleedesbaux.fr

 CANAL D'IRRIGATION DE LA VALLÉE DES BAUX ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE DU CANAL D'IRRIGATION DE LA VALLÉE DES BAUX ETABLISSEMENT PUBLIC	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE DES PROPRIÉTAIRES		N° 2022/03
	Assemblée Ordinaire des Propriétaires du jeudi 15 décembre 2022 à la salle polyvalente d'Aureille		
	La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de Monsieur Gilles JOSUAN.		

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITÉ ET FINANCIER – ANNÉE 2021

Conformément à l'ordonnance n°2004-632 du 1^{er} juillet 2004 et son décret n°2006-504 du 3 mai 2006 applicables aux Associations Syndicales de Propriétaires, le Président présente à l'assemblée le rapport d'activité de l'association pour l'année 2021.

Le Président présente ensuite le bilan financier de l'exercice 2021.

Le Président invite l'assemblée à se prononcer par un vote à bulletin secret sur le rapport d'activité et financier de l'année 2021

Après dépouillement, le résultat du vote est le suivant :

- Vote POUR : **309 voix**
- Vote CONTRE : **48 voix**
- 0 bulletin blanc et 1 bulletin nul.

Après en avoir délibéré en Assemblée des Propriétaires, les membres présents et représentés ont décidé, à la majorité :

- D'approuver le rapport d'activité et sur la situation financière 2021 de l'ASA du canal d'irrigation de la vallée des Baux.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône pour visa.

Le Président de l'ASA
M. Gilles JOSUAN

**ASA DU CANAL D'IRRIGATION
DE LA VALLÉE DES BAUX**

Etablissement Public

ZA La Capelette III - Rue des Micocouliers
13520 MAUSSANE LES ALPILLES

Tél. 04 90 54 30 16

comptabilité.secrétariat@canal-valleedesbaux.fr
www.canal-valleedesbaux.fr



ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE
DU CANAL D'IRRIGATION DE LA VALLÉE
DES BAUX

ETABLISSEMENT PUBLIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE DES PROPRIÉTAIRES

N° 2022/04

**Assemblée Ordinaire des Propriétaires du jeudi 15 décembre 2022 à la
salle polyvalente d'Aureille**

La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de Monsieur Gilles
JOSUAN.

OBJET : ELECTIONS POUR LE RENOUVELLEMENT DES SYNDICS DE L'ASA

Conformément à l'article 9 des statuts de l'ASA, le mandat des membres du syndicat dure 4 ans. 3 membres titulaires (un par circonscription) sont renouvelés tous les ans.

Le Président indique qu'il faut procéder au renouvellement de 3 syndics titulaires :

- ✓ 1 syndic titulaire sur la 1^{ère} circonscription (Eyguières, Aureille, Mouriès, Saint-Martin de Crau). Le syndic sortant est M. Gilles JOSUAN.
- ✓ 1 syndic titulaire sur la 2^{ème} circonscription (Maussane-les-Alpilles, Paradou, Les Baux-de-Provence). Le syndic sortant est M. Pierre BELLET.
- ✓ 1 syndic titulaire sur la 3^{ème} circonscription (Fontvieille, Tarascon). Le syndic sortant est M. Richard VIAN.

Le Président invite les candidats éventuels à se faire connaître.

M. Gilles JOSUAN se présente à un nouveau mandat de syndic titulaire pour la 1^{ère} circonscription.

M. Pierre BELLET se présente à un nouveau mandat de syndic titulaire pour la 2^{ème} circonscription.

M. Richard VIAN se présente à un nouveau mandat de syndic titulaire pour la 3^{ème} circonscription.

Le Président invite l'assemblée à prendre connaissance du tableau sur lequel figure la liste finale des candidats au poste de syndic :

1 ^{ère} circonscription	2 ^{ème} circonscription	3 ^{ème} circonscription
M. Gilles JOSUAN	M. Pierre BELLET	M. Richard VIAN

Le Président invite l'assemblée à se prononcer par un vote à bulletin secret sur le renouvellement de 3 syndics.

1^{ère} circonscription : le candidat qui a obtenu la majorité absolue des voix dès le 1^{er} tour est élu syndic titulaire.

- M. Gilles JOSUAN : **231 voix → élu syndic titulaire pour une durée de 4 ans.**
- 0 bulletin blanc et 0 bulletin nul.

2^{ème} circonscription : le candidat qui a obtenu la majorité absolue des voix dès le 1^{er} tour est élu syndic titulaire.

- M. Pierre BELLET : **113 voix → élu syndic titulaire pour une durée de 4 ans.**
- 0 bulletin blanc et 1 bulletin nul.

3^{ème} circonscription : le candidat qui a obtenu la majorité absolue des voix dès le 1^{er} tour est élu syndic titulaire.

- M. Richard VIAN : **13 voix → élu syndic titulaire pour une durée de 4 ans.**
- 0 bulletin blanc et 0 bulletin nul.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône pour visa.

Le Président de l'ASA
M. Gilles JOSUAN

**ASA DU CANAL D'IRRIGATION
DE LA VALLÉE DES BAUX**

Etablissement Public

ZA La Capelette III - Rue des Mirocouffers
13520 MAUSSANE LES ALPILLES

Tél. 04 90 54 30 16

comptabilite-secretriariat@canal-valleedesbaux.fr
www.canal-valleedesbaux.fr